

EXTRAIT de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue par visioconférence, le 7 décembre 2020 à 20 h 00, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire, Rénald Bernier

Monsieur Jean Caron, conseiller

Madame Isabelle Chouinard, conseillère

Monsieur Réjean Pelletier, conseiller

Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller

Madame Céline Langlais, conseillère

Monsieur Rémi Pelletier, conseiller

Tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Sont aussi présents : Me Louise St-Pierre, greffière
Madame Gina Dionne, trésorière
Monsieur Jean Langelier, directeur général

PROCLAMATION DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE.

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

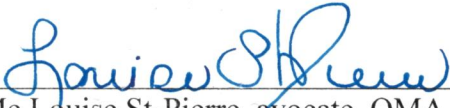
et résolu unanimement de proclamer la Ville de Saint-Pascal municipalité alliée contre la violence conjugale.

Signé _____
Rénald Bernier, maire

Signé _____
Me Louise St-Pierre, greffière

Extrait certifié conforme
ce 8 décembre 2020

La greffière,


Me Louise St-Pierre, avocate, OMA